



Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations



---

## Les Comités d'Entente et de Médiation (CEM), en tant que cadre multi-acteurs en milieu rural

**Une approche inédite et réussie en matière de prévention et gestion des conflits agro-pastoraux liés à la pratique de la transhumance**



Auteur : Plateforme pastorale du Tchad

**Septembre 2025**

# Contexte

Le Tchad, le Cameroun et la RCA, pays transfrontaliers comptant parmi les pays en voie de développement, sont des territoires où cohabitent par excellence l'agriculture et l'élevage. Ces activités constituent des axes majeurs de l'économie de ces pays, et contribuent aussi fortement à la sécurité alimentaire.

Au Tchad, comme dans l'ensemble des pays du Sahel, le système d'élevage est basé sur la mobilité des pasteurs et de leurs troupeaux. Cette pratique correspond à un ensemble de stratégies traditionnelles d'utilisation optimale des ressources naturelles et des interactions pacifiques intercommunautaires. Cependant, depuis plus de trois décennies sous les effets conjugués du changement climatique marqués par des sécheresses successives, de la pression démographique, des conflits armés et de la détérioration des relations entre pasteurs et agriculteurs, la transhumance est confrontée à un nombre croissant de risques et de vulnérabilités. Cette situation met en péril les systèmes de production et le mode de vie des transhumants menaçant ainsi la stabilité communautaire. Les conflits agriculteurs-éleveurs sont devenus récurrents et malheureusement engendrent souvent des pertes en vie humaine.

De plus, selon les contextes et les périodes, la transhumance peut prendre différentes formes, notamment la transhumance transfrontalière, qui soulève en plus de la gestion des ressources, des enjeux de coordination entre pays voisins.

Pour faire face à ces tensions et tenter de trouver des solutions communes, les Comités d'Entente et de Médiation (CEM) se sont développés depuis les années 1990. Ces instances jouent un rôle essentiel dans la prévention et la gestion des conflits entre les différents acteurs.

La Plateforme Pastorale du Tchad (PPT) en tant que cadre multi-acteurs du secteur agropastoral a beaucoup œuvré à la mise en place et à l'encadrement de ces CEM à l'échelle nationale mais a également partagé cette expérience à l'échelle régionale et internationale.

Le Tchad compte actuellement 23 provinces qui sont découpées en 120 départements dont la plupart sont dotés de CEM. Il existe deux types de CEM ayant des circonstances de mise en place et une durée de fonctionnement différentes :

## 1- Les CEM permanents

Ces comités se mettent en place de manière définitive et interviennent souvent pour prévenir les conflits agropastoraux et ne gèrent que les conflits à faibles dégâts matériels et humains. Ils sont formés par les acteurs locaux, sous l'égide du chef traditionnel et fonctionnent selon les règles traditionnelles respectées par tous.

*Les acteurs s'organisent en instances paritaires composés de l'ensemble des acteurs présents dans la circonscription sous l'élite du chef communautaire dénommées CEM afin d'œuvrer à la prévention et la gestion des conflits entre les acteurs.*

## 2- Les CEM temporaires

A côté des CEM permanents, ces CEM se créent de manière ponctuelle, pour intervenir, régler et circonscrire un conflit ayant occasionné d'importants dégâts matériels et des pertes en vie humaine, et dont la résolution dépasse parfois les capacités de l'État et de la justice. . Il s'agit des CEM que le gouvernement met en place en impliquant les membres du gouvernement, les chefs traditionnels, l'administration locale et des personnes ressources. Les conflits se règlent toujours selon les us et coutumes. La partie ayant subi les préjudices est dédommagée et la justice peut ensuite éventuellement intervenir pour établir d'autres responsabilités entre les deux parties.

La présente fiche sur les bonnes pratiques mettra davantage en lumière les CEM permanents.

## 3- Approche méthodologique

Les CEM en tant que structures de prévention et de gestion des conflits agropastoraux en milieu pastoral et agropastoral se créent toujours en réponse à un besoin local. Ils émergent dans des contextes où les tensions et les conflits locaux sont récurrents entre les différents acteurs notamment les agriculteurs, les pasteurs et parfois les pêcheurs, pour l'utilisation des ressources naturelles. Ces acteurs s'organisent de façon paritaire pour former le CEM d'une localité donnée qui sera placé sous tutelle du chef traditionnel. Il s'agit d'une instance créée par les acteurs en conflit eux-mêmes et pour eux-mêmes. Son but est de réduire les tensions et résoudre les conflits qui en surviennent suite à l'utilisation des ressources naturelles en zone pastorale et agropastorale. Les CEM s'appuient sur une approche de médiation entre les acteurs en conflit et se réfèrent aux règles traditionnelles. Ils gèrent souvent les conflits n'ayant pas engendré des coups et blessures. Grâce à la médiation, ils favorisent les solutions équilibrées où chaque partie prenante du conflit ressort satisfaite, sans ressentiment envers l'autre, garantissant ainsi une résolution durable du problème.



Réunion d'évaluation et d'estimation des dégâts agricoles par le CEM de Moukoulou au Guéra  
Photo prise par Maïda DEHANSALA

## 4- Chronologie vers le développement des CEM

Les CEM servent aujourd’hui d’instances locales très actives dans les négociations, la recherche de terrain d’entente et la résolution pacifique des conflits agro-pastoraux. Certains CEM ont émergé dès les années 1990 à la demande des acteurs locaux dans les villages et campements et d’autres sous l’impulsion des projets et programmes en charge du développement agropastoral. Les investigations menées par la PPT ont permis d’aboutir aux principales conclusions suivantes : Les engagements des CEM en faveur des initiatives endogènes de prévention des conflits agropastoraux, de médiation et de conciliation des parties sont unanimement reconnus par les agriculteurs, les éleveurs et les autorités administratives. Cela reste vrai, même si certains CEM sont formels et d’autres informels et fonctionnant sans autorisation officielle délivrée par l’administration.

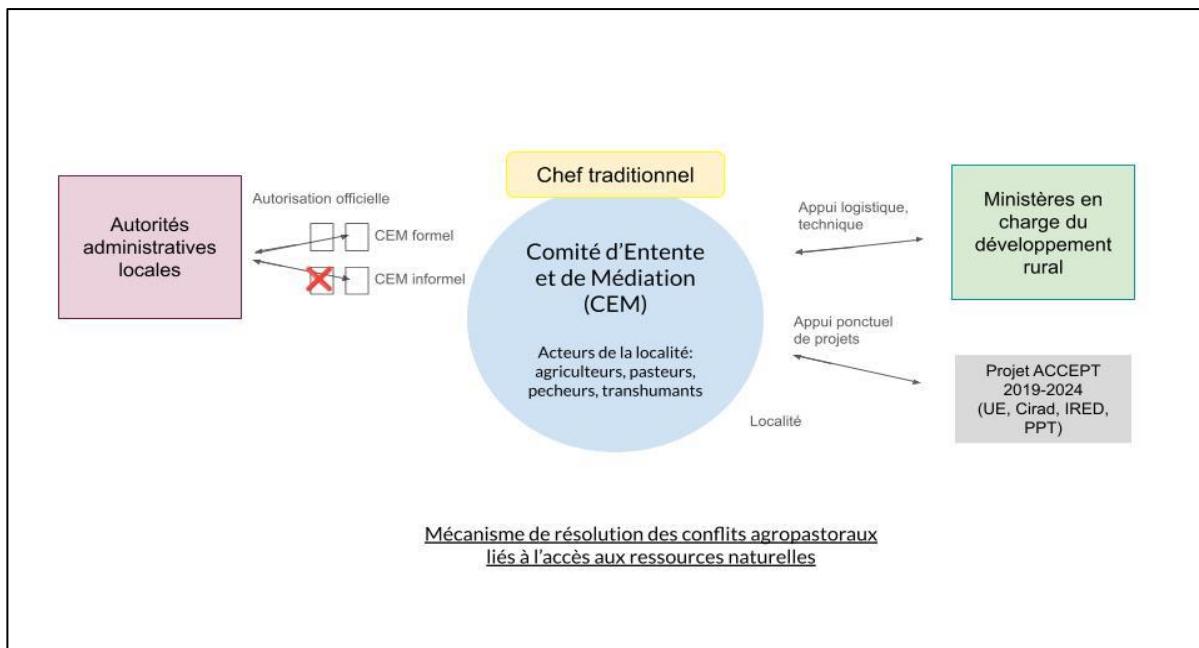


Schéma de fonctionnement d'un/des CEM permanent

## 5- Les éléments clés de succès

La mise en place des CEM au Tchad est le fruit d'une recherche de cohabitation pacifique et de vivre ensemble. Le succès de ce processus est le résultat de la conjugaison de plusieurs éléments spécifiques.

- **L’ancrage à la chefferie traditionnelle**

Les CEM représentent des instances à caractère traditionnel placées généralement sous la responsabilité des chefs traditionnels en l’occurrence les chefs de canton et de tribu, après l’approbation par les autorités administratives locales. Les CEM sont créés en fonction du besoin local par les acteurs eux-mêmes sous la supervision des chefs traditionnels et doivent fonctionner de

manière rationnelle pour résoudre les conflits agropastoraux liés à l'utilisation et à l'accès aux ressources naturelles. Cet ancrage leur garantit l'acceptabilité et la reconnaissance comme entité compétente par toute la localité/communauté et favorise ainsi la résolution des conflits par les acteurs de la communauté eux-mêmes, sans intervention extérieure.

- **La légitimité auprès des autorités administratives**

Ces instances ont au départ un caractère informel avec une reconnaissance sociale soutenue des acteurs. En fonction de leur utilité dans la zone en matière de résolution et de prévention des conflits entre agriculteurs et pasteurs mais aussi de leur accompagnement aux autorités administratives à la paix et la cohésion sociale , elles acquièrent un statut formel auprès des autorités, leur permettant d'assurer leur fonction, même sans une autorisation officielle.

- **Le renforcement des capacités continu des membres des CEM**

Les membres des CEM bénéficient de renforcements des capacités à travers des formations sur la vie associative, la prévention et la gestion des conflits et l'utilisation des Outils d'Aide à la Décision (OAD). Ils reçoivent aussi un appui logistique en matériel bureautique de la part des Ministères en charge du développement rural en particulier le Ministère de l'Élevage et en grande partie des projets et programmes du secteur pastoral.



Atelier de formation du CEM de Moukoulou au Guéra  
Photo prise par Maïpa DEHANSALA

Parmi eux, le Projet ACCEPT "Adapter l'Accès aux ressources Agropastorales dans un Contexte de Mobilité et de Changement Climatique pour l'Élevage Pastoral au Tchad", un projet de recherche-action du Ministère de l'Élevage financé par l'Union Européenne a été mis en place durant la période de 2019-2024. Il a doté les CEM d'une documentation unique et de grande valeur élaborée de manière concertée et répondant à la réalité du milieu rural. Cette documentation vise à encadrer le fonctionnement de ces instances et à faciliter leur prise de décision dans le cadre de la prévention et de la gestion des conflits en milieu pastoral et agropastoral. Elle constitue un paquet d'outils regroupés sous le nom d'Outils d'Aide à la Décision (OAD).

- **La nature paritaire et inclusive des CEM**

Les CEM fonctionnent au profit des acteurs ruraux qui exploitent collectivement les ressources naturelles. Ces acteurs sont entre autres : les agriculteurs, les agropasteurs sédentaires et transhumants, les pasteurs transhumants et les pêcheurs. Les CEM sont fortement sollicités par ces acteurs en cas de conflits et ils ont souvent recours aux us et coutumes pour régler les tensions, , tant qu'il n'y a pas eu de violence physique. L'inclusivité de tous les acteurs concernés garantit le caractère consensuel des prises de décision.

- **Une source de mobilisation des ressources financières adéquate**

Les CEM sont des instances de base qui travaillent sans accompagnement financier et qui sont donc à caractère bénévole. Elles mobilisent les moyens financiers par la cotisation des membres en cas de besoin d'intervention. Elles disposent donc une capacité limitée d'intervention mais ont un impact majeur pour la prévention et la gestion des conflits agropastoraux.

## 6- Résultats

Les CEM jouent un rôle majeur au niveau déconcentré en faveur de la cohésion sociale entre les différents acteurs du monde rural en particulier les agriculteurs et les pasteurs. Les CEM mènent des actions de sensibilisation pour la cohabitation pacifique entre agriculteurs et éleveurs, et interviennent immédiatement dans la résolution des conflits agropastoraux en suivant une approche de médiation. Celle-ci vise à satisfaire idéalement les parties prenantes en conflit et repose sur des règles traditionnelles acceptées par tous. De ce fait, ces instances demeurent une référence à l'échelle communautaire pour la résolution des conflits agropastoraux plus que les autorités traditionnelles, administratives et judiciaires. Elles sont reconnues pour leur efficacité et leur simplicité en matière de prévention et de gestion des conflits agropastoraux à la base.

## 7- Impact

Dans les localités dotées des CEM on constate une réduction significative des conflits agropastoraux

liés à l'accès et l'exploitation des ressources naturelles. Cet impact est évalué à travers la collecte de données sur une longue période, opérée par les services déconcentrés de l'État. Ces analyses confirment le rôle clé joué par les CEM dans la réduction des conflits en milieu pastoral et agropastoral.



CEM de Mongo en action de sensibilisation  
Photo prise par Maïpa DEHANSALA

**Malgré les nombreux succès, les CEM rencontrent aussi des défis. Ils peinent notamment à obtenir une reconnaissance juridique auprès des instances judiciaires, ce qui limite leur légitimité officielle. De plus, leur mode de gouvernance est parfois affecté par la perte du caractère paritaire et l'absence de sources de financement adéquates compromet l'efficacité des interventions.**

## 8- Les prochaines étapes pour assurer l'effectivité et la durabilité des CEM

La durabilité des CEM réside dans le fait qu'ils sont composés des acteurs eux-mêmes et qu'ils

fonctionnent sur le garant des chefs traditionnels et en privilégiant les règles traditionnelles.

Pour une durabilité des CEM, il est conseillé de suivre les actions suivantes :

- ➔ Renforcer les capacités techniques, logistiques et financières des CEM ;
- ➔ Informer et communiquer sur les contributions des CEM à la prévention et gestion des conflits ruraux ;
- ➔ Capitaliser, diffuser et partager les expériences des CEM à tous les niveaux ;
- ➔ Exploiter les opportunités liées aux textes réglementaires en vigueur notamment : le code pastoral, la politique nationale foncière du Tchad et le code foncier.

## 9- La mise à l'échelle

Les CEM se mettent en place continuellement dans plusieurs localités surtout quand le besoin se fait sentir par les acteurs. Le contexte de réPLICATION reste le même : prévention et gestion des conflits liés à l'accès et l'exploitation des ressources naturelles. Cependant, les acteurs qui composent les CEM peuvent parfois varier d'une localité à une autre.

Pour une mise à l'échelle des CEM, il est conseillé de :

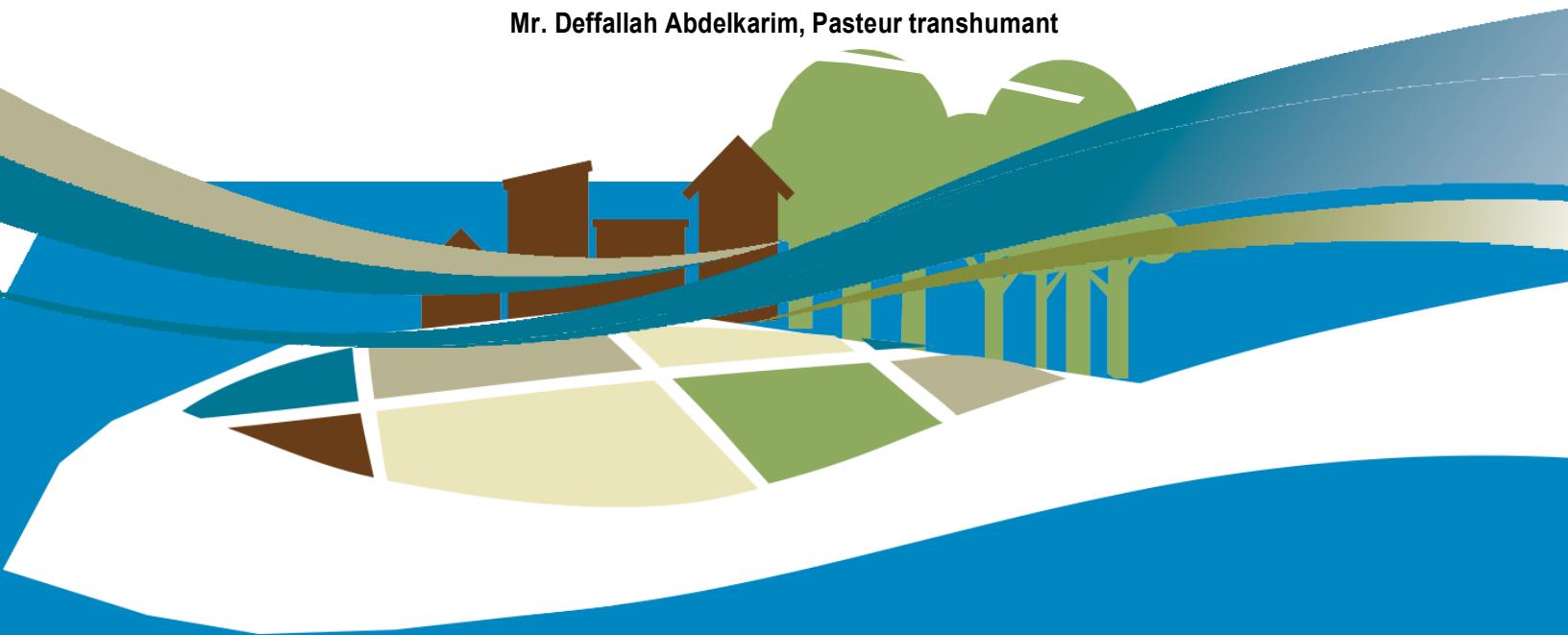
- restructurer les CEM par ordre hiérarchique en fonction du découpage territorial à l'échelle nationale ;
- Instituer une coordination régionale ou internationale en respectant les principes des CEM

## Conclusion

L'expérience de la mise en place des CEM au Tchad montre une réussite non négligeable en matière de prévention et de gestion des conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles. Une pérennisation et une mise à l'échelle de cette expérience pourrait contribuer véritablement à la réduction des conflits entre les acteurs ruraux.

**Témoignage : « Moi, je me nomme Deffallah Abdelkarim, je suis un pasteur transhumant dans la zone de Moundou au Logone occidental, nous effectuons de déplacement de longue distance avec nos troupeaux et souvent nous rencontrons des difficultés avec les agriculteurs qui cultivent leurs champs soit dans nos axes de passage soit à côté de ces axes et parfois nos bétails dévastent leurs champs. En date du 25 Juin 2023 quand nous retournons de nos zones d'accueils aux alentours de Koumra, mes animaux sont entrés dans le champ d'un agriculteur et ce dernier est venu m'attaquer pour extrapoler le problème et heureusement nous avons fait recours au CEM de Bébidja qui a intervenu et a joué le rôle de médiation pour nous résoudre ce conflit et nous permettre de se pardonner avec mon frère agriculteur. La résolution du conflit par le CEM a été salué par tout le monde et nous a permis d'éviter un conflit qui peut se dégénérer par des morts d'homme. »**

**Mr. Deffallah Abdelkarim, Pasteur transhumant**



Plus d'Information sur la Plateforme Pastorale du Tchad

Courriel : plateformepastorale2013@gmail.com  
Site web : <http://www.plateforme-pastorale-tchad.org/>